

Si Kafka m'était conté...

Si la crise politique du moment ne pesait pas aussi lourd sur l'agriculture, on pourrait choisir d'en rire au lieu d'en pleurer. Mais le fait est que le blocage politique et institutionnel du pays est insupportable pour un secteur économique qui fait face à des urgences vitales : prix au plus bas, coûts en hausse, récoltes grevées par les aléas, une nouvelle PAC à négocier férocement et un traité du Mercosur en passe d'être validé. Tout cela imposerait une réponse politique forte, ambitieuse, déterminée. Mais sans gouvernement et sans stabilité, la France est aux abonnés absents. Si l'ensemble du pays subit la paralysie, l'agriculture est parmi les premières fauchées : il est temps de sortir de l'impasse surréaliste et de se mettre au travail pour regagner notre compétitivité et notre souveraineté.

Le chiffre du mois

+4,7%, c'est l'augmentation de la production mondiale de maïs entre 2024 et 2025 passant de 1 229 millions de tonnes à 1 287.

MARCHÉS

MAINTIEN DE PRIX BAS

Après une forte dynamique baissière cet été du fait de projections de production records aux Etats-Unis, les prix du maïs se consolident sur des niveaux très bas. La forte demande pour le maïs américain y contribue mais ne permet pas à ce stade d'inverser franchement la tendance.

Plus de 400 Mt aux Etats-Unis !

Après le Brésil, avec entre 135 et 145 Mt, ce sont les Etats-Unis qui s'acheminent vers une récolte de maïs record. Cette situation a lourdement pesé sur les prix cet été.

En effet, l'USDA a progressivement revu en hausse les surfaces de maïs aux Etats-Unis, initialement déjà élevée, jusqu'à atteindre la dernière estimation de 36,4 Mha : les surfaces les plus importantes depuis 1933 ! L'ensemble de la Corn Belt ayant bénéficié de conditions météo optimales au moment de la floraison, un rendement record se confirme avec 117,2 q/ha selon la dernière estimation de l'USDA. Cela mène l'USDA à annoncer pour la 1^{ère} fois une récolte américaine de 427 Mt, au-delà du seuil symbolique des 400 Mt.

Malgré ces chiffres colossaux, à Chicago, la dynamique baissière s'est arrêtée avant que les prix ne se stabilisent à compter de la fin août. Cela est dû à une demande quasi-record ou record prévue pour tous les postes aux Etats-Unis : alimentation animale, éthanol et surtout export. L'origine américaine est extrêmement compétitive du fait des volumes attendus et de la faiblesse du dollar ce qui attire de nombreux acheteurs. Ainsi à la fin septembre, après seulement un mois de la campagne 2025/26, les exportations américaines atteignent un niveau record. Avec plus de 26 Mt à cette date, elles dépassent déjà le tiers de la projection record attendue par l'USDA sur les 12 mois de campagne (75,6 Mt).

Au sein de l'UE, en revanche, l'été a une nouvelle fois été très difficile dans le bassin du Danube : Hongrie, Roumanie, Bulgarie mais aussi Serbie. Les rendements très bas dans ces pays,

parfois moins de 30 q/ha, de même que les baisses de surfaces, laissent entrevoir une production européenne de maïs d'environ 55 Mt, la plus mauvaise depuis 2007. En Ukraine, après une campagne 2024/25 marquée par la sécheresse, le cœur de la zone de production a pu échapper aux conditions météo les plus pénalisantes ce qui, couplé à une hausse des surfaces, laisse entrevoir un retour de la production ukrainienne à 32 Mt pour 2025/26.

L'euro reste pénalisant

En Europe, en plus du record de production chez les deux premiers exportateurs mondiaux de maïs, le taux de change €//\$ continue de peser lourdement sur les prix des céréales.

Après un timide repli observé début août à la faveur de l'accord douanier Trump-Von der Leyen – suspendant les rétorsions européennes, dont un droit de 25 % sur le maïs américain – l'euro a retrouvé ses plus hauts face au dollar depuis 2021. Cette situation est responsable d'une perte d'environ 20 à 25 €/t sur le prix du blé et du maïs en Europe par rapport au début de l'année 2025. Les évolutions de politiques monétaires au niveau de la Fed, aux Etats-Unis, qui a débuté une baisse de ses taux directeurs, et de la BCE, où cette option reste débattue, sera donc l'une des clés de l'évolution des prix des céréales en France et en Europe dans les prochains mois.

En France, le support des 185 €/t sur le contrat novembre d'Euronext a été mis à rude épreuve ces dernières semaines du fait des fondamentaux et du taux de change €//\$. Fragilisé, il a cédé, de même que le support des 190 €/t pour le blé, début octobre après une réévaluation des stocks de maïs américains de la campagne 2024/25. Fin septembre, les prix physiques se situent entre 155 €/t et 180 €/t selon les régions, bien en deçà des coûts de production. Comme pour le blé, en € constant, les prix du maïs à l'heure actuelle sont parmi les plus faibles des 15 dernières années.

A ces niveaux, l'origine française est compétitive sur ses marchés à l'export. Elle devrait par ailleurs être moins

pénalisée par la qualité sanitaire que lors de la dernière campagne. Le niveau de la demande à l'export reste cependant à suivre : des perspectives s'ouvrent sur des pays approvisionnés habituellement en maïs par l'Europe centrale mais au sein de l'UE la compétition reste forte avec le blé fourrager. Par ailleurs, les récentes mesures antidumping chinoises sur le porc européen pourraient également diminuer globalement la demande en aliment.

ACCORDS COMMERCIAUX : L'AGPM SUR TOUS LES FRONTS

Mercosur : on ne lâche rien !

Le 3 septembre, sans surprise, la Commission Européenne a lancé le processus de ratification de l'accord UE-Mercosur. Pour la filière maïs, cet accord contient un quota à droit 0 de 1 million de tonnes sur le grain et un équivalent de 3,5 millions de tonnes de grains sur ses principaux débouchés (éthanol, volaille, amidon...).

En choisissant de scinder l'accord en deux parties, la Commission Européenne espère faire adopter plus facilement d'ici la fin 2025 la partie commerciale par une simple majorité qualifiée d'Etat-membres donc sans unanimité des 27 ni ratification par les parlements nationaux.

L'AGPM reste opposée à cet accord et maintient sa mobilisation au sein du réseau FNSEA et aux côtés des autres filières françaises (bœuf, sucre, volaille...) impactées par cet accord afin d'obtenir une opposition ferme du président de la République. Au niveau européen, avec ses alliés de la CEPM, elle travaille à convaincre une majorité de députés européens de s'opposer à cet accord. Une première étape interviendra dans quelques semaines avec le vote prévu par le Parlement Européen d'une résolution de saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Si cette saisine est adoptée, elle permettra de bloquer le processus de ratification jusqu'au jugement de la CJUE, un temps qui pourrait être mis à profit pour convaincre Etats et parlementaires de s'opposer définitivement à l'accord sur la table.

Accord UE- Ukraine : un nouvel accord avant l'intégration ?

Les nouvelles dispositions de l'accord commercial avec l'Ukraine, dans lequel le quota à droit 0 sur le maïs grain passe de 650 000 à 1 million de tonnes, devraient être adoptées à la mi-octobre pour une entrée en vigueur dans le courant du mois de novembre.

Si la libéralisation totale a pu être évitée pour le maïs grain, grâce à la mobilisation de l'AGPM et de la CEPM, la pression reste de mise pour conditionner ces hausses de quota à un réel alignement des normes de production ukrainiennes sur celles en vigueur dans l'UE et surtout leur contrôle efficace sur le terrain. En parallèle, l'AGPM demande à ce que des

mesures de sauvegarde soient au plus vite activées sur les importations de semences ukrainiennes de maïs qui ont explosé depuis 2021.

Droits de douane : rétablir une protection efficace

Mercosur, Ukraine...ces deux dossiers soulignent également le manque cruel d'une protection douanière efficace pour le maïs grain. L'AGPM se mobilise en exigeant la révision du prix d'intervention sur les céréales, établi à 101 €/t depuis 2001/2002, élément essentiel pour obtenir un retour à des droits de douane efficaces pour protéger les producteurs de maïs. De premiers progrès ont été obtenus grâce à la mobilisation de l'AGPM et de la CEPM : demande soutenue par 5 Etats membres lors du Conseil du 14 juillet 2025 (Pologne, Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Slovaquie) réclamant des droits de douane efficaces pour le maïs et les amendements votés en septembre 2025 par la commission agriculture du Parlement européen en faveur d'une révision du prix d'intervention des céréales indexée sur l'inflation.

Maïs doux : une victoire contre les importations de conserves chinoises

Enfin, l'action de l'AGPM, aux côtés des industriels de la filière, a permis le 7 août dernier le déclenchement de mesures antidumping provisoires à un niveau historique - jusqu'à plus de 54 % pour certains importateurs ! - sur les conserves chinoises de maïs doux. Ces mesures vont soulager la pression sur le marché européen qui a souffert ces 3 dernières années du flux massif d'importations chinoises représentant jusqu'à 15 % des parts de marché. La Commission Européenne doit encore annoncer des mesures dites définitives (5 ans) en février 2026 et se prononcer sur le renouvellement des mesures antidumping en vigueur sur les conserves thaïlandaises de maïs doux.

EAU

APPORTS DE LA LOI « LEVER LES CONTRAINTES »

La loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur permet de réelles avancées sur la mobilisation de la ressource en eau pour le monde agricole. Premier point : la loi autorise que des projets de stockage qui ne sont pas compatibles avec les objectifs du SDAGE puissent faire l'objet d'une demande de dérogation au nom de l'intérêt général agricole dès lors que toutes les conditions posées par la loi sont respectées. Le second point à retenir est l'adoption de la proposition d'Irrigants de France de mener systématiquement des études d'impact socio-économiques sur l'agriculture dans le cadre des réglementations sur les volumes d'eau prélevables. Sur ce point précis : le texte est directement applicable. Toutes les études volumes prélevables, quel que soit leur nom, sont

donc désormais obligées par la loi de tenir compte de l'intérêt général de l'agriculture. L'absence de prise en compte permettra de contester l'étude volumes prélevables. C'est donc une avancée gigantesque pour les irrigants ! C'est la concrétisation de plusieurs mois de bataille pour enfin faire chiffrer les atteintes portées à l'agriculture des résultats d'études hydrologiques, type études HMUC.

■ CONGRES DU MAÏS 2025 : RENDEZ-VOUS A ORLÉANS LES 18 & 19 NOVEMBRE !

Évènement national, le Congrès du Maïs est un temps fort pour l'agriculture française. Chaque année, l'ensemble des acteurs de la maïsiculture et leurs parties prenantes se réunissent afin de débattre de manière constructive, autour des enjeux et problématiques de la filière et de sa contribution à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe. Cette année, les travaux se dérouleront pendant 2 jours sous la thématique : « L'agriculture, une arme de guerre économique : quelle stratégie pour la filière maïs ? ».

Pour tout renseignement et demande d'inscription, nous vous invitons à contacter Sophie Bertrand : sophie.bertrand@agpm.com.

■ MAIZ'EUROP' PLEINEMENT INVESTIE AUX MECA-CULTURALES D'ARVALIS !

L'ensemble des organisations de Maiz'Europ' représentant la filière maïs française étaient présentes et mobilisées dans le cadre de la première édition du salon Méca-Culturales, ayant réuni 12 000 participants, les 10 et 11 septembre. Nous avons ainsi pu prendre part au programme de ces deux jours incluant 30 ateliers techniques, 3 pôles spécialisés (filières, systèmes, cultures) et un grand nombre de conférences sur l'adaptation au changement climatique ou l'innovation.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel septembre 2025 (1 000 t)		2023 /24	Prév. 2024 /25
Ressources	Stock départ	1 999	2 188
	Collecte	12 099	11 037
	Importations	501	450
Utilisations	FAB	2 971	2 900
	Util. humaines et indus.	2 473	2 485
	Exportations	5 412	4 796
	Autres	1 556	1 270
Stock final (ressources - utilisations)		2 188	2 225

